

Note de recherche du millénaire n°7

# Dix choses que vous devez savoir... sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire



Écrit par : Joseph Berger et Andrew Parkin



CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION  
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE

[www.boursesmillenaire.ca](http://www.boursesmillenaire.ca)

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

### **La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire**

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est un organisme privé et indépendant, créé par une loi du Parlement en 1998. Son mandat consiste à améliorer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Canadiens, à susciter chez les étudiants un degré élevé de réussite et d'engagement au sein de la société et à former des alliances d'organisations et de personnes pour mieux comprendre et surmonter les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada. La Fondation distribue chaque année environ 340 millions de dollars en bourses générales et en bourses d'excellence.

### **Le Programme de recherche**

Le Programme de recherche du millénaire contribue aux efforts de la Fondation en menant des recherches et des projets pilotes pour mieux comprendre et surmonter ce qui fait obstacle à l'éducation postsecondaire. Il vise à assurer que les décideurs et les participants au débat sur l'éducation supérieure au Canada ont accès aux meilleures analyses et données.

### **La Collection *Notes de recherche***

Le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est d'améliorer l'accès aux études postsecondaires de manière à ce que les Canadiens puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour relever les défis d'une économie et d'une société en constante évolution.

Du reste, l'éducation supérieure est la porte d'entrée à la réalisation personnelle et à la réussite économique auxquelles les Canadiens de toutes origines ont droit. La Fondation entreprend des recherches approfondies, recueille et analyse des données provenant d'enquêtes, de sondages et de projets pilotes afin de mieux comprendre les obstacles qui freinent l'accès de certains étudiants aux études postsecondaires dans le but de définir des stratégies qui permettront d'atténuer l'effet de ces obstacles.

Les recherches de la Fondation ont permis de mettre à jour des tendances, des questions et des enjeux qui appellent un débat public élargi. Cette note de recherche, la septième d'une collection consacrée à l'analyse de questions relatives à l'accès et au financement de l'éducation postsecondaire, a pour but d'éclairer à la fois ce débat et l'élaboration de politiques et de programmes.

# Dix choses que vous devez savoir... sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire

## Introduction

L'un des principaux moyens qu'empruntent les gouvernements pour se préparer à relever les défis sociaux et culturels de l'avenir est d'apporter une aide financière aux étudiants du postsecondaire et à leur famille. Les étudiants du Canada reçoivent actuellement plus de 7 milliards de dollars en subventions et prêts pour études, bourses, crédits d'impôt pour études et subventions pour épargne-études, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Pendant longtemps, personne ne savait exactement quel était le montant total de l'aide financière que les étudiants canadiens recevaient de ces diverses sources. Le public et les décideurs pouvaient donc difficilement porter un jugement éclairé sur l'efficacité de ces programmes et sur les changements de politique à adopter. Au cours des dernières années, toutefois, les responsables du programme de recherche de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont recueilli et publié des données détaillées sur l'aide gouvernementale aux étudiants et ont également analysé l'impact des changements survenus dans les pratiques de dépense. Le présent rapport présente les données de 2006-2007, qui est l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données complètes, et constitue une mise à jour de l'information fournie en 2007 dans la troisième édition du *Prix du savoir*.

L'ajout des données de 2006-2007 permet de comprendre plus clairement l'impact des changements apportés à plusieurs programmes durant l'année précédente, notamment la hausse du montant de prêt maximal accordé aux étudiants et le lancement des bourses d'accès du millénaire et des subventions d'accès aux études du Canada et de l'Ontario. Ces changements ont entraîné une amélioration graduelle et modeste mais notable de l'aide financière fondée sur les besoins distribuée aux étudiants. Les changements récemment apportés au système d'aide financière fondée sur les besoins n'ont pas nécessairement amélioré la situation financière des étudiants, mais ont plutôt empêché qu'elle se détériore à cause de la hausse des coûts. De plus, ces changements n'ont pas eu la même ampleur que les hausses de dépenses relatives aux crédits d'impôt pour études, puis aux subventions pour épargne-études, dont l'octroi ne se fait pas en fonction des besoins financiers. Comme la Fondation l'a fait remarquer à plusieurs reprises, la tendance à accorder moins de place à l'aide financière fondée sur les besoins dans l'enveloppe budgétaire gouvernementale s'est poursuivie à un rythme régulier et ne montre pas de signe de ralentissement. Cette tendance est encore plus prononcée quand on tient compte des remboursements d'impôt accordés aux diplômés du postsecondaire que viennent d'instaurer plusieurs provinces.

“ Les responsables du programme de recherche de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont recueilli et publié des données détaillées sur l'aide gouvernementale aux étudiants et ont également analysé l'impact des changements survenus dans les pratiques de dépense. ”

*Dix choses que vous devez savoir...*  
*sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

Ce rapport a pour principal objet de fournir une vue d'ensemble des montants et des types d'aide financière que reçoivent les étudiants du postsecondaire à l'échelle nationale<sup>1</sup>. Du fait que les programmes d'aide financière varient considérablement de province en province et que les choix de politiques diffèrent selon les territoires de compétence, une vue d'ensemble à l'échelle nationale peut autant brouiller que clarifier les données. Quand, par exemple, certaines provinces effectuent des investissements au moment même où d'autres annoncent des coupures, un aperçu national peut donner l'impression trompeuse qu'il n'y a eu absolument aucun changement. C'est pourquoi nous avons tenté, dans la mesure du possible, de rendre compte des tendances provinciales autant que nationales.

En dernier lieu, ce rapport apporte de nouveaux éléments : les données sur l'aide financière que les collèges et les universités accordent aux étudiants de premier cycle. L'information sur le montant des dépenses que les établissements postsecondaires affectent aux divers types de bourses est très difficile à obtenir. La Fondation a toutefois récemment commandé un sondage sur ces établissements pour combler cette lacune. Bien que le sondage n'englobe pas tous les établissements, il a permis de recueillir des données de collèges et d'universités regroupant près de trois quarts des étudiants de premier cycle du Canada, ce qui fournit un bon point de départ pour étudier cet élément important de la situation globale

### Remerciements

Les données sur l'aide des gouvernements et des établissements que présente et analyse ce rapport sont tirées de deux études distinctes

commandées par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et réalisées par l'Educational Policy Institute (EPI). Les rapports intégraux de ces deux études, *The State of Student Aid in Canada* et *Institutional Student Grants in Canada*, sont disponibles sur demande auprès de l'EPI. La Fondation remercie l'EPI pour le soin qu'il a mis à préparer ces rapports. Elle tient également à remercier les responsables des provinces et des établissements qui ont bien voulu communiquer à l'EPI les données présentées dans les rapports. Les auteurs voudraient remercier leurs collègues Noel Baldwin et David Simmonds pour leur contribution à la rédaction du présent rapport, ainsi que Anne Blain pour son travail de préparation des tableaux.

### Résumé

1. L'aide financière fondée sur les besoins offerte aux étudiants a atteint un sommet de plus de 4 milliards de dollars. Deux grands facteurs sont à l'origine de cette hausse sans précédent : l'augmentation du nombre d'étudiants recevant de l'aide financière aux études et la plus grande largesse des programmes de prêts étudiants.
2. Le montant de l'aide financière individuelle accordée aux étudiants a considérablement augmenté. Le pays connaît la première augmentation d'importance en dix ans. Les données indiquent que l'augmentation du montant total des prêts et des subventions d'études a plus que compensé celle du nombre des bénéficiaires d'aide. Cela dit, l'augmentation de l'aide individuelle n'a pas nécessairement amélioré la situation financière des étudiants; elle l'a plutôt empêchée de se détériorer davantage au vu de la hausse des coûts.

1. Malheureusement, ce rapport ne comprend pas les données de trois territoires qui gèrent des programmes d'aide financière aux étudiants. Nous espérons être en mesure d'inclure les données en provenance de ces territoires dans la prochaine édition de ce rapport, qui sera publié en 2009.

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

3. Le pourcentage de l'aide financière fondée sur les besoins et non remboursable atteint 30 %, soit deux fois plus qu'il y a quinze ans. Ce changement s'explique par deux séries d'améliorations de programmes : les bourses d'études du millénaire, lancées en 1999-2000, et les bourses d'accès du millénaire et les subventions d'accès aux études du Canada et de l'Ontario, créés en 2005-2006. La proportion d'aide financière non remboursable varie de province en province, et va d'un minimum de 12 % en Colombie-Britannique à un maximum de 48 % au Manitoba. Du fait de ces variations, les montants d'aide financière remboursables (prêts) diffèrent de province en province.
4. En 2006-2007, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont consacré 2,5 milliards de dollars aux crédits d'impôt offerts aux étudiants et à leur famille et aux subventions pour épargne-études destinées aux étudiants potentiels. Le montant des crédits d'impôt et des subventions pour épargne-études augmente rapidement depuis le début des années 1990, contrairement au montant des prêts et des subventions fondés sur les besoins, qui sont récents et relativement plus modestes. En 1996-1997, les gouvernements consacraient 21 cents aux crédits d'impôt pour études et subventions pour épargne-études par dollar affecté aux prêts et subventions fondés sur les besoins. En 2006-07, ils consacraient 61 cents aux mesures fiscales et aux subventions à l'épargne par dollar affecté à l'aide financière fondée sur les besoins.
5. L'évaluation des programmes d'aide financière aux études annoncée dans les budgets provinciaux de 2007 et de 2008 révèle que de nombreux gouvernements continuent de privilégier les mesures qui profitent à tous les étudiants au détriment de celles qui profitent aux étudiants ayant des besoins financiers. Certaines provinces ont instauré des programmes de remboursement d'impôt pour diplômés du postsecondaire ou ont élargi ceux qu'ils avaient déjà établis, malgré l'absence de recherches sur l'influence de ces politiques sur la mobilité des diplômés du postsecondaire. Ces remboursements d'impôt coûtent cher. À titre d'exemple, soulignons que le coût annoncé des remboursements dans les provinces concernées est supérieur au montant budgétaire total que le gouvernement fédéral affecte aux subventions d'accès offertes aux étudiants à faible revenu et aux étudiants ayant une incapacité.
6. Le montant en dollars constants de l'aide financière aux étudiants du postsecondaire dans les communautés autochtones a baissé malgré deux facteurs d'importance : l'augmentation de la population des jeunes Autochtones (surtout dans l'Ouest du Canada) et le consensus sur l'importance d'accroître la présence des Autochtones au postsecondaire. En 2006-2007, l'aide financière fédérale aux étudiants autochtones avait baissé de 8,5 % en dix ans. Le montant combiné de l'aide du gouvernement fédéral et de l'aide des gouvernements provinciaux aux étudiants autochtones n'a baissé que de 5 % en dix ans.
7. Le montant annuel total affecté par les gouvernements à l'aide financière aux étudiants du postsecondaire sous toutes ses formes (dont les subventions et prêts d'études fondés sur les besoins, l'aide aux étudiants autochtones, les crédits d'impôt pour études et les subventions pour épargne-études, ainsi que les bourses d'excellence) se chiffrait à 7,1 milliards de dollars en 2006-2007. Depuis le milieu des années 1990, le montant total de l'aide financière accordé aux étudiants a

“ Le montant des crédits d'impôt et des subventions pour épargne-études augmente rapidement depuis le début des années 1990, contrairement au montant des prêts et des subventions fondés sur les besoins, qui sont récents et relativement plus modestes. ”

*Dix choses que vous devez savoir...*  
*sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

augmenté de 53 % (27 % en dollars constants). La part de ce montant destinée aux étudiants ayant des besoins financiers s'établit toutefois à 61 %, comparativement à 80 % il y a dix ans.

8. La proportion de diplômés de premier cycle qui ont reçu une aide financière fondée sur les besoins de l'une des grandes universités canadiennes où ils sont inscrits est de moins d'un sur cinq.
9. Les programmes d'aide financière fondée sur les besoins adoptés par les établissements d'enseignement ont été considérablement influencés par les politiques du gouvernement ontarien. Des politiques comme les prélèvements obligatoires sur les revenus de frais de scolarité aux fins de l'aide financière et le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, ont incité les établissements ontariens à accorder une aide financière plus généreuse aux étudiants. L'aide financière des universités ontariennes est aujourd'hui plus importante que celle des universités des autres provinces. Il faut noter que ces deux politiques ont été adoptées afin d'aider les étudiants à assumer les droits de scolarité élevés que les programmes d'aide financière gouvernementaux ne leur permettaient pas de payer.
10. Le tableau de l'aide financière reste incomplet. Bien que la plupart des établissements aient réagi favorablement à la nécessité d'obtenir une information plus complète, un grand nombre d'entre eux n'ont pas été en mesure de fournir des chiffres exacts quant à l'aide financière qu'ils accordent aux étudiants. Dans de nombreux cas, les données recueillies ont simple valeur d'indication générale, ce qui rend difficile, sinon impossible, une analyse de la répartition des diverses formes d'aide parmi les étudiants.

**Note sur la présentation des données**

Les montants de l'aide financière aux étudiants accusent souvent des écarts considérables d'année en année en raison de changements apportés aux politiques fédérales ou provinciales. Dans certains cas, ces changements de politique exercent des effets durables; dans d'autres cas, ils créent de simples anomalies à court terme. De telles anomalies se produisent aussi quand les provinces modifient leurs méthodes de comptabilisation de l'aide financière. Ce genre d'anomalie s'est produit dans au moins deux cas importants. Dans le premier cas, qui a eu lieu en Ontario à la fin des années 1990, l'anomalie résultait du fait que la province avait modifié son programme de remise de dette en l'appliquant à l'année d'étude plutôt qu'au programme d'études postuniversitaire. Ce changement obligeait la province à déboursier le montant applicable à plusieurs années de remise de dette durant une très courte période, ce qui gonflait artificiellement ses dépenses. Dans le deuxième cas, qui s'est produit plus récemment au Québec, la province avait établi à douze mois la période de rapport de l'aide financière, de sorte que les chiffres de 2003-2004 s'appliquaient en fait à une période de 16 mois. En raison de ces anomalies et de diverses autres circonstances, il serait peu avisé de comparer des dépenses engagées à deux périodes différentes (à intervalle de cinq ou dix ans, par exemple), car il se peut que dans au moins une province, l'une des années étudiées soit exceptionnelle. C'est pourquoi ce rapport présente les moyennes annuelles sur une période de deux ou trois ans. Plus précisément, et pour suivre les changements qui se produisent au fil des années, le rapport compare les moyennes de trois périodes distinctes : la fin des années 1990 (1996-1997 à 1998-1999), période qui suit les grands changements survenus dans les programmes tant fédéraux que provinciaux au milieu des années 1990, mais précède le

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

changement de comptabilisation adopté en Ontario et la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; le début des années 2000 (2001-2002 à 2003-2004), période postérieure à la création de la Fondation, mais antérieure aux changements globaux les plus récents de 2005-2006; et la période la plus récente (2005-2006 à 2006-07). Pour obtenir les données individuelles de toutes les années, les lecteurs peuvent consulter les tableaux utilisés pour rédiger ce rapport, qui sont présentés dans le site Web de la Fondation, à l'adresse [http://www.boursesmillenaire.ca/images/Publications/Dix\\_choses\\_Excel\\_FR.pdf](http://www.boursesmillenaire.ca/images/Publications/Dix_choses_Excel_FR.pdf).

### **Partie I : L'aide financière fondée sur les besoins (subventions et prêts d'études)**

#### ***1. L'aide financière fondée sur les besoins offerte aux étudiants a atteint un sommet de plus de 4 milliards de dollars.***

En 2006-2007, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada ont fourni aux étudiants du postsecondaire des subventions et prêts d'études totalisant un montant sans précédent de plus de 4 milliards de dollars. Le montant des prêts et bourses, qui avait baissé à la fin des années 1990, augmente à un rythme régulier depuis 2001-2002. La moyenne des montants des deux dernières années est supérieure de 18 % à celle des premières années de la décennie (voir tableau 1).

Cette hausse est plus modeste après ajustement à l'inflation : le montant en dollars constants fourni aux étudiants a augmenté de 10 % par rapport au début de la décennie.

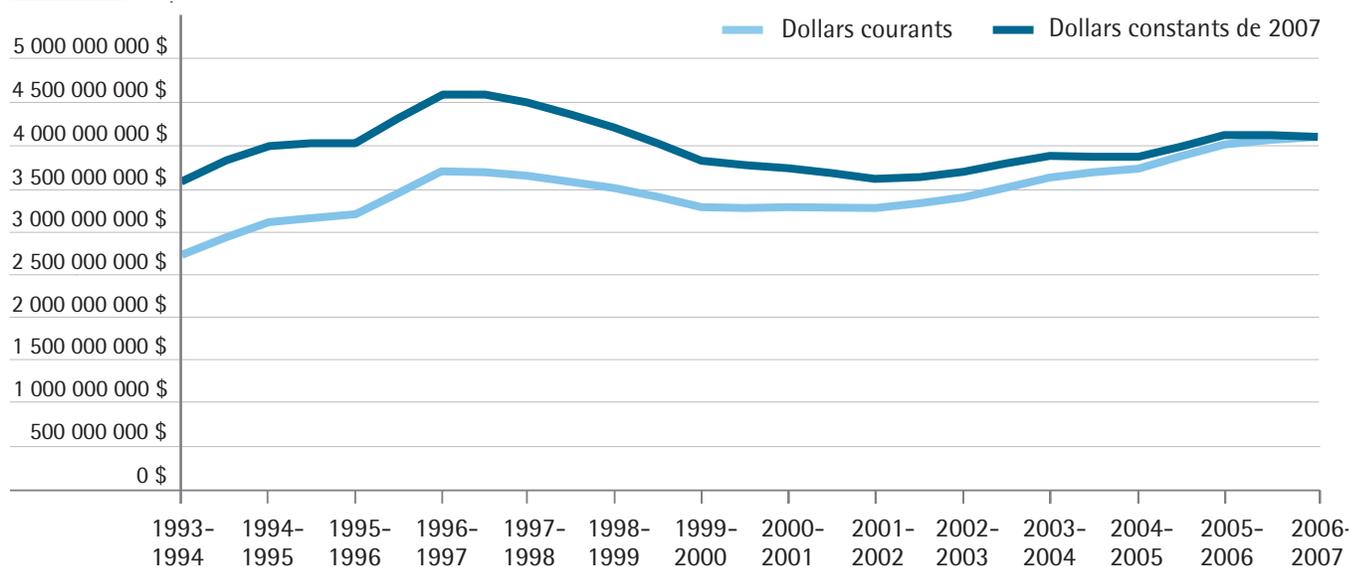
Deux grands facteurs sont à l'origine de cette hausse :

- a. *Le nombre d'étudiants recevant de l'aide financière a augmenté, surtout en Ontario.* Après avoir considérablement baissé entre le milieu des années 1990 et le début de la présente décennie, le nombre total des bénéficiaires de prêts étudiants au Canada a commencé à remonter la pente après 2001 et a augmenté de 7 % entre 2001-2002 et 2004-2005 (voir tableau 2). Depuis, les montants se sont stabilisés à l'échelle nationale, quoique cette stabilisation des moyennes nationales masque les changements importants qui se sont produits à l'échelle des provinces. En Ontario uniquement, le nombre d'étudiants recevant de l'aide financière a de nouveau augmenté de 9 % dans les trois années qui ont suivi (2004-2005 à 2006-2007), alors que ce nombre a diminué de manière notable dans les quatre provinces de l'Ouest et qu'il a très peu progressé au Québec et dans les Maritimes.
- b. *Les programmes de prêts étudiants sont devenus plus généreux.* En 2005-2006, le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux ont augmenté le montant maximal d'aide financière aux étudiants, et ont également réduit le montant de la contribution financière des parents d'étudiants. En conséquence, un plus grand nombre d'étudiants est devenu admissible à une aide financière, tandis que les étudiants à besoins financiers manifestes ont pu bénéficier d'une aide plus généreuse. Durant la seule période de 2004-2005 à 2005-2006, le montant de l'aide financière fournie aux étudiants a grimpé de 7 %, en dollars constants.

“ Le montant des prêts et bourses, qui avait baissé à la fin des années 1990, augmente à un rythme régulier depuis 2001-2002. ”

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 1** Total de l'aide fondée sur les besoins



**Tableau 1** Montant total de l'aide fondée sur les besoins distribuée (périodes sélectionnées)

	En dollars courants				En dollars constants de 2007			
	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006-07	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006-07
C.-B.	416 095 380 \$	593 727 633 \$	627 952 704 \$	626 417 234 \$	507 026 795 \$	644 820 024 \$	635 734 838 \$	626 417 234 \$
ALB.	263 918 201 \$	359 855 456 \$	365 989 155 \$	370 026 729 \$	321 630 109 \$	390 744 376 \$	370 463 831 \$	370 026 729 \$
SASK.	108 976 376 \$	144 512 363 \$	137 082 058 \$	128 222 955 \$	132 702 345 \$	157 067 067 \$	138 886 275 \$	128 222 955 \$
MAN.	62 592 971 \$	69 830 122 \$	76 623 394 \$	77 466 357 \$	76 270 455 \$	75 870 679 \$	77 560 240 \$	77 466 357 \$
ONT.	1 587 113 212 \$	1 199 287 285 \$	1 516 904 730 \$	1 547 470 490 \$	1 936 181 252 \$	1 302 334 986 \$	1 535 279 799 \$	1 547 470 490 \$
QC	762 150 489 \$	662 807 442 \$	884 066 330 \$	897 989 660 \$	930 246 408 \$	719 212 786 \$	894 823 593 \$	897 989 660 \$
N.-B.	122 206 038 \$	133 866 672 \$	160 042 258 \$	158 268 662 \$	149 003 196 \$	145 359 259 \$	162 042 729 \$	158 268 662 \$
N.-É	124 354 148 \$	139 131 572 \$	163 711 942 \$	162 701 583 \$	151 457 611 \$	151 152 291 \$	165 748 343 \$	162 701 583 \$
Î.-P.-É.	18 834 649 \$	26 085 027 \$	26 001 487 \$	26 288 597 \$	22 944 814 \$	28 336 450 \$	26 319 385 \$	26 288 597 \$
T.-N.	150 810 181 \$	97 204 794 \$	87 193 874 \$	85 897 614 \$	183 833 749 \$	105 758 471 \$	88 287 846 \$	85 897 614 \$
<b>Canada</b>	<b>3 617 051 646 \$</b>	<b>3 426 308 367 \$</b>	<b>4 045 567 931 \$</b>	<b>4 080 749 880 \$</b>	<b>4 411 296 734 \$</b>	<b>3 720 656 389 \$</b>	<b>4 095 146 879 \$</b>	<b>4 080 749 880 \$</b>

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Tableau 2** Nombre de bénéficiaires de prêts étudiants

	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006-07
C.-B.	54 256	65 889	56 661	56 306
ALB.	39 548	42 518	37 884	37 884
SASK.	14 186	16 128	14 442	13 828
MAN.	9 648	9 949	9 343	9 305
ONT.	188 892	151 055	182 016	182 016
QC	158 416	129 704	131 809	131 809
N.-B.	14 766	15 652	15 987	15 683
N.-É	18 142	16 959	16 275	16 110
Î.-P.-É.	2 528	3 319	3 239	3 239
T.-N.	20 435	12 754	9 750	9 640
<b>Canada</b>	<b>520 818</b>	<b>463 926</b>	<b>477 405</b>	<b>475 820</b>

**2. Le montant de l'aide financière individuelle accordée aux étudiants a considérablement augmenté.**

En 2006-2007, la moyenne des prêts et des subventions que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire accordaient aux étudiants canadiens s'établissait à 8 576 \$. Ce montant est sans précédent.

L'expansion la plus récente du système d'aide financière aux étudiants (décrit plus haut) a eu lieu durant l'année universitaire 2005-2006. Le montant de l'aide individuelle a alors augmenté de 9 %. C'était la première véritable hausse d'importance de l'aide financière individuelle accordée aux étudiants en dix ans. À la fin de la période de deux ans la plus récente, l'aide individuelle moyenne accordée aux étudiants avait augmenté de 15 % (7 % après ajustement à l'inflation) par rapport au début de la décennie. En d'autres termes, l'aide a augmenté de plus de 1 000 \$ (ou plus de 500 \$ en dollars constants) par rapport au

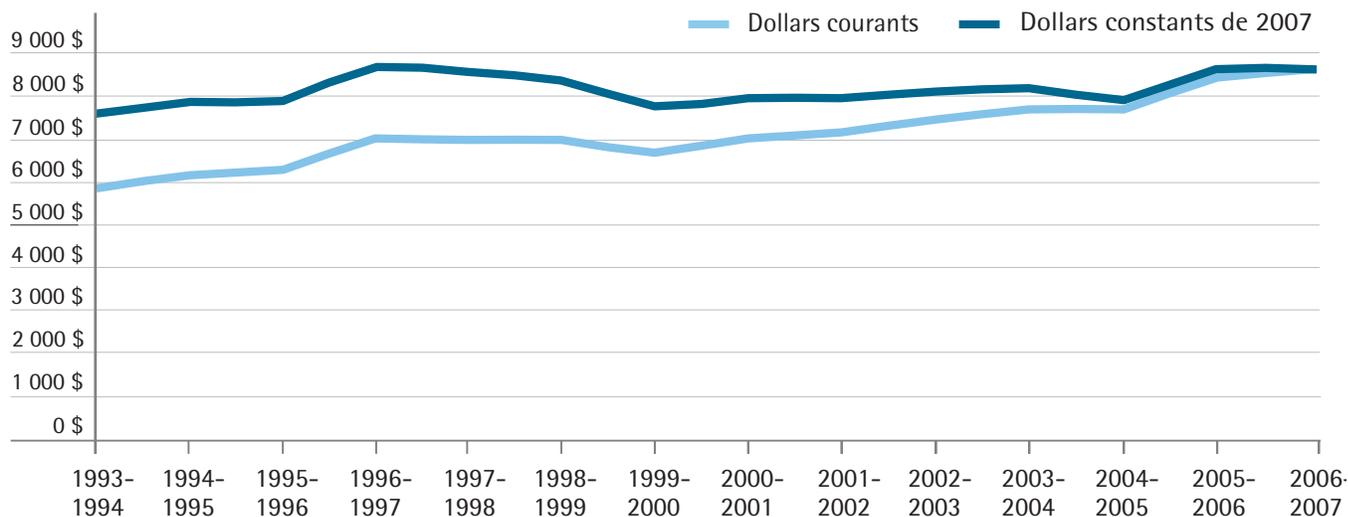
début de la décennie. Ces données indiquent que les récentes augmentations du montant total des prêts et des subventions d'études ont plus que compensé la hausse du nombre des bénéficiaires d'aide.

Autres remarques d'intérêt :

- a. *Le montant de l'aide individuelle varie considérablement de province en province.* Ces variations sont dues aux écarts dans les besoins financiers (qui dépendent eux-mêmes des variations au plan des frais de scolarité et d'autres coûts et des écarts dans les revenus et l'épargne des étudiants et de leur famille), ainsi qu'à la réglementation des programmes. Au Québec, où les frais de scolarité sont plus de deux fois moins élevés que la moyenne canadienne et où les études collégiales sont gratuites, le montant moyen de l'aide s'élevait à 6 813 \$ en 2006-07. En Colombie-Britannique, où les frais de scolarité ont considérablement augmenté au début des années 2000, le montant moyen de l'aide se chiffrait à 11 125 \$ pour la même année (voir tableau 3).

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 2** Total de l'aide financière aux études : pour chaque bénéficiaire d'AFE



b. *Malgré cette récente hausse, les étudiants reçoivent, en dollars constants, à peu près le même montant que les étudiants du milieu des années 1990, avant la réduction des montants d'aide (particulièrement marquée en Ontario).*

c. *Les montants d'aide ont évolué de manière très différente selon les provinces. Dans six provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Québec et Nouvelle-Écosse), les montants d'aide individuelle sont sensiblement plus élevés, en dollars constants, qu'ils ne l'étaient à la fin des années 1990 (voir tableau 3). En Ontario, ils sont sensiblement plus bas. En conséquence, et bien que la moyenne nationale de l'aide individuelle soit, en dollars constants, à peu près la même qu'à la fin des années 1990, elle est en réalité 18 % plus basse en Ontario, mais de 16 à 22 % plus élevée en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec et en Nouvelle-Écosse.*

d. *Il convient de signaler que, même si l'Ontario a augmenté de 18 % (en dollars constants) son aide annuelle totale, du début des années 2000 à la période la plus récente,*

*cette hausse ne suffit pas à compenser la hausse de 20 % du nombre de bénéficiaires d'aide dans cette province. Il en résulte une baisse de 2 % de l'aide individuelle.*

e. *En dernier lieu, il importe de faire remarquer que les changements récemment apportés au système d'aide financière (prêts et bourses) fondée sur les besoins n'ont pas nécessairement amélioré la situation financière des étudiants. Ces changements ont peut-être tout simplement empêché que leur situation se détériore par suite de la montée des coûts. De fait, la hausse du montant maximal des prêts annoncée en 2005-2006 s'explique en partie par la nécessité de revoir à la hausse les montants d'aide accordés aux étudiants pour leur permettre de s'adapter à la hausse des coûts. Il est difficile de mettre en contexte les changements dans l'aide gouvernementale aux étudiants sans posséder l'information complète et à jour en ce qui concerne les frais que doivent assumer les étudiants (droits de scolarité, frais de subsistance, etc) et les ressources dont ils disposent (par ex. : l'emploi).*

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Tableau 3** Montant total de l'aide annuelle fondée sur les besoins par bénéficiaire de prêt (périodes sélectionnées)

	En dollars courants				En dollars constants de 2007			
	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006-07	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006-07
C.-B.	7 672 \$	9 010 \$	11 083 \$	11 125 \$	9 355 \$	9 787 \$	11 219 \$	11 125 \$
ALB.	6 677 \$	8 466 \$	9 661 \$	9 767 \$	8 137 \$	9 192 \$	9 779 \$	9 767 \$
SASK.	7 677 \$	8 961 \$	9 483 \$	9 273 \$	9 350 \$	9 740 \$	9 603 \$	9 273 \$
MAN.	6 487 \$	7 026 \$	8 202 \$	8 325 \$	7 907 \$	7 630 \$	8 302 \$	8 325 \$
ON	8 404 \$	7 938 \$	8 334 \$	8 502 \$	10 245 \$	8 626 \$	8 435 \$	8 502 \$
QC	4 803 \$	5 104 \$	6 707 \$	6 813 \$	5 859 \$	5 540 \$	6 789 \$	6 813 \$
N.-B.	8 319 \$	8 549 \$	10 013 \$	10 092 \$	10 153 \$	9 284 \$	10 135 \$	10 092 \$
N.-É.	6 871 \$	8 207 \$	10 060 \$	10 099 \$	8 366 \$	8 915 \$	10 183 \$	10 099 \$
Î.-P.-É.	7 544 \$	7 871 \$	8 028 \$	8 116 \$	9 208 \$	8 558 \$	8 126 \$	8 116 \$
T.-N.	7 384 \$	7 625 \$	8 943 \$	8 911 \$	9 000 \$	8 285 \$	9 054 \$	8 911 \$
Canada	6 945 \$	7 382 \$	8 474 \$	8 576 \$	8 467 \$	8 018 \$	8 578 \$	8 576 \$

**3. Le pourcentage de l'aide financière fondée sur les besoins et non remboursable a doublé en quinze ans.**

Les changements récents n'ont pas seulement accru la quantité de l'aide fournie (voir plus haut); ils ont aussi amélioré la qualité de l'aide reçue par les étudiants. Ceux-ci bénéficient en effet d'une plus grande proportion d'aide non remboursable, ce qui diminue les montants empruntés. En 2006-2007, 30 %

de l'aide financière aux études fondée sur les besoins était octroyée sous forme de bourses ou de remise de dette, et 70 % l'était sous forme de prêts. Le pourcentage d'aide financière non remboursable est deux fois plus élevé qu'il y a quinze ans et, à toutes fins utiles, le plus élevé de la période de quatorze ans examinée dans ce rapport<sup>2</sup>. Ces changements traduisent un tournant important dans la manière dont l'aide financière aux études est fournie au Canada.

2. La part de l'aide non remboursable était techniquement plus élevée en 1999-2000 et 2000-2001, mais cette hausse résultait d'un changement de comptabilisation de l'aide en Ontario. Avant 1999-2000, le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario acquittait les paiements de remise de dette à la fin du programme d'études de l'étudiant. À partir de cette date, la province a commencé à les acquitter à la fin de chaque année d'études. Ce changement l'obligeait à acquitter les paiements applicables à plusieurs années aux étudiants qui avaient achevé leur programme, en même temps que les paiements aux étudiants qui achevaient une année d'études de leur programme. Les données de l'Ontario sur la remise de dette pour ces deux années sont par conséquent artificiellement gonflées, vu que la province tenait compte de cette « double cohorte ».

“ L'aide reçue par les étudiants s'est améliorée qualitativement. Ceux-ci bénéficient en effet d'une plus grande proportion d'aide non remboursable, ce qui diminue les montants empruntés. ”

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

Ce changement s'explique par deux séries d'amélioration de programmes :

a. *La première, et la plus importante, est le lancement des bourses de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, en 1999-2000.* Cette initiative a permis de lancer de nouvelles bourses financées par le fédéral d'une valeur de 285 millions de dollars et a favorisé, au moyen d'ententes latérales conclues entre la Fondation et ses partenaires provinciaux, l'expansion simultanée d'un certain nombre de programmes de bourses provinciaux<sup>3</sup>. Il en est résulté une hausse spectaculaire de 44 % (28 % après ajustement à l'inflation) des montants d'aide non remboursable accordée aux étudiants entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, ainsi qu'une augmentation du total de la part d'aide non remboursable, qui est passée de 19 % à 28 % (voir tableau 4).

b. *La deuxième est la création des bourses d'accès du millénaire et des subventions d'accès aux études du Canada et de l'Ontario, en 2005-2006<sup>4</sup>.* Cette initiative a généré de nouvelles subventions d'une valeur d'environ 125 millions de dollars. Le changement a été tout particulièrement visible en Ontario, où le pourcentage d'aide non remboursable est passé de 22 à 32 % entre 2004-2005 et 2006-2007. Les effets du lancement de ces bourses sont toutefois moins visibles à l'échelle nationale, du fait qu'ils ont été éclipsés par les importantes coupures que la Colombie-Britannique et le Québec avaient effectuées dans leurs programmes de bourses durant

l'année antérieure (2004-2005)<sup>5</sup>. En fait, le lancement des bourses d'accès n'a fait que ramener la proportion nationale de l'aide non remboursable au niveau antérieur aux coupures survenues en Colombie-Britannique et au Québec.

Il faut noter que, dans la mesure où les coûts augmentent en même temps que l'aide financière globale, la seule manière d'éviter l'escalade de l'endettement est de maintenir, sinon d'augmenter, la portion non remboursable de l'aide financière plutôt que les prêts. Au milieu et à la fin des années 1990, la hausse des coûts a été compensée par une augmentation de l'aide financière sous forme de prêts qui ont, en moyenne, doublé la dette d'études des diplômés de premier cycle. En revanche, les deux séries d'améliorations que nous venons de décrire (et plus particulièrement la création de la Fondation) ont permis de stabiliser et même de réduire, dans certaines provinces, l'ensemble des dettes d'études depuis 2000, ce qui a nettement amélioré la situation financière des étudiants. Autres points d'intérêt :

a. *La portion non remboursable de l'aide financière varie de province en province, et va d'un minimum de 12 % en Colombie-Britannique à un maximum de 48 % au Manitoba* (voir tableau 4).

b. *Conjuguée aux différences de l'aide globale mentionnées plus haut, la variation du pourcentage d'aide non remboursable entraîne des différences dans le montant d'aide remboursable (prêts) que les étudiants doivent assumer dans chaque province. Par*

3. Selon une étude de Ressources humaines et Développement social Canada (2007) comparant les moyennes quinquennales de l'aide financière octroyée avant et après la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, en 1999-2000, la valeur des subventions accordées en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants a presque doublé. Cette augmentation a aussi contribué à accroître l'aide non remboursable.

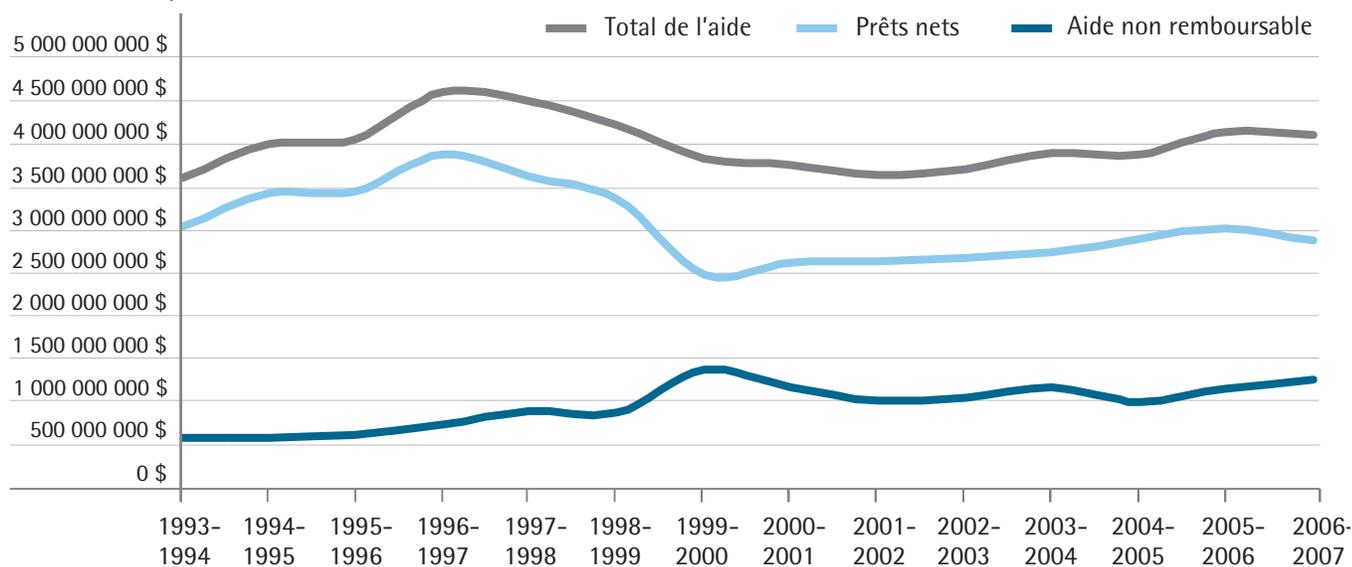
4. Les bourses d'accès du millénaire ont été lancées en 2005-2006, dans la plupart des provinces, et en 2006-2007, en Alberta et dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'admissibilité aux subventions d'accès de l'Ontario a considérablement été élargie en 2006-2007. De fait, le déploiement graduel des bourses d'accès s'est étalé sur une période de deux ans, soit de 2005-2006 à 2006-2007.

5. Les coupures effectuées au Québec ont en grande partie été de courte durée. Une nouvelle entente conclue entre le gouvernement provincial, les groupes d'étudiants et la Fondation canadienne des bourses du millénaire en 2005, a en effet entraîné la réinjection des fonds de subventions provinciales à partir de 2005-2006.

“ Dans la mesure où les coûts augmentent en même temps que l'aide financière globale, la seule manière d'éviter l'escalade de l'endettement est de maintenir, sinon d'augmenter, la portion non remboursable de l'aide financière plutôt que les prêts. ”

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 3** Total de l'aide fondée sur les besoins (par type) : en dollars constants de 2007



exemple, même si les bénéficiaires d'aide financière aux études de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse reçoivent en moyenne un montant de plus de 10 000 \$ par année, la proportion d'aide non remboursable est beaucoup plus élevée en Nouvelle-Écosse (22 %) que dans les deux autres provinces, ce qui réduit du même coup le montant de prêts. Ces données sont présentées au tableau 5.

- c. Dans plusieurs provinces, la part d'aide non remboursable a augmenté au cours des dernières années. Elle a atteint son niveau le plus haut en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, au Manitoba et en Ontario au cours de l'année 2006-07<sup>6</sup>. Elle a en revanche baissé au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique (où elle a chuté à son niveau le plus bas) au cours de la même année.

6. Voir note 2.

**Partie II : Les crédits d'impôt pour études et les subventions pour épargne-études**

**4. L'aide non fondée sur les besoins augmente plus rapidement que l'aide fondée sur les besoins.**

En 2006-2007, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont consacré 2,5 milliards de dollars aux crédits d'impôt offerts aux étudiants et à leur famille et aux subventions pour épargne-études destinées aux étudiants potentiels. Le montant des crédits d'impôt et des subventions pour épargne-études augmente rapidement depuis le début des années 1990, contrairement au montant des prêts et des subventions fondés sur les besoins, qui sont récents et relativement plus modestes.

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Tableau 4** Portion non remboursable de l'aide financière aux études en 2006-2007, par province

	Moyenne de 3 ans 1996-97 à 1998-99	Moyenne de 3 ans 2001-02 à 2003-04	Moyenne de 2 ans 2005-06 à 2006-07	Année la plus récente 2006 à 07
C.-B.	19 %	27 %	12 %	12 %
ALB.	16 %	31 %	32 %	32 %
SASK.	16 %	27 %	28 %	30 %
MAN.	3 %	29 %	46 %	48 %
ON	17 %	24 %	29 %	32 %
QC	31 %	48 %	43 %	43 %
N.-B.	10 %	14 %	12 %	13 %
N.-É	8 %	10 %	21 %	22 %
Î.-P.-É.	6 %	15 %	16 %	16 %
T.-N.	1 %	12 %	24 %	25 %
<b>Canada</b>	<b>19 %</b>	<b>28 %</b>	<b>29 %</b>	<b>30 %</b>

**Tableau 5** Aide totale, aide non remboursable et montant net des prêts par étudiant en 2006-2007

	\$ Aide totale	% Non remboursable	\$ Non remboursable	\$ Prêt net
C.-B.	11 125 \$	12 %	1 328 \$	9 797 \$
ALB.	9 767 \$	32 %	3 079 \$	6 688 \$
SASK.	9 273 \$	30 %	2 746 \$	6 526 \$
MAN.	8 325 \$	48 %	4 015 \$	4 310 \$
ON	8 502 \$	32 %	2 705 \$	5 797 \$
QC	6 813 \$	43 %	2 962 \$	3 851 \$
N.-B.	10 092 \$	13 %	1 290 \$	8 802 \$
N.-É	10 099 \$	22 %	2 215 \$	7 884 \$
Î.-P.-É.	8 116 \$	16 %	1 327 \$	6 789 \$
T.-N.	8 911 \$	25 %	2 241 \$	6 670 \$
<b>Canada</b>	<b>8 576 \$</b>	<b>30 %</b>	<b>2 588 \$</b>	<b>5 989 \$</b>

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

- a. Le montant des crédits d'impôt pour études, que l'étudiant peut déduire de son montant imposable, reporter aux années d'imposition suivantes ou transférer à un membre de sa famille, s'est élevé à 1,9 milliard de dollars en 2006-2007. Sa valeur en dollars constants a plus que doublé entre la fin des années 1990 et aujourd'hui, alors que la valeur totale des subventions et prêts fondés sur les besoins, a baissé de 7 % en dollars constants au cours de la même période.
- b. Les subventions pour épargne-études, qui se sont chiffrées à 559 millions de dollars en 2006-2007, ont triplé en dollars constants au cours des neuf dernières années. L'une de ces subventions est la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui est une contribution complémentaire du gouvernement fédéral à un Régime enregistré d'épargne-études (REEE). La contribution du fédéral équivaut à 20 % de la contribution annuelle versée au régime, jusqu'à concurrence de 400 \$. Des programmes analogues existent à l'échelle provinciale. Autre subvention : le Bon d'études canadien, qui est une subvention offerte par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu souscrivant à un REEE. Le gouvernement octroie cette subvention sans exiger une contribution des cotisants au REEE. C'est la seule véritable composante fondée sur les besoins des dépenses en crédits d'impôt pour études et subventions pour épargne-études. Or, le montant consacré aux bons d'études canadiens en 2006 représentait à peine moins de 2 % des dépenses totales.
- c. En 1996-1997, les gouvernements consacraient 21 cents aux crédits d'impôt pour études et subventions pour épargne-études par dollar affecté aux prêts et subventions fondés sur les besoins. En 2006-07, ils

consacraient 61 cents aux mesures fiscales par dollar affecté à l'aide financière fondée sur les besoins. Ces données témoignent de la place croissante qu'occupent les crédits d'impôt pour études et les subventions pour épargne-études dans le système global d'aide financière aux étudiants et à leur famille.

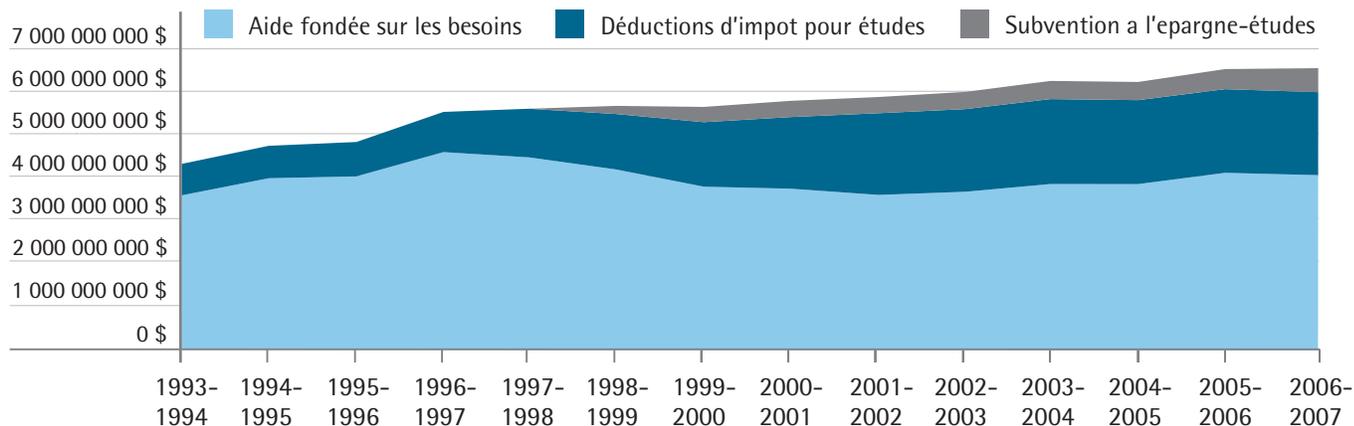
- d. Malgré la hausse continue des montants des crédits d'impôt et des subventions pour épargne-études, il y a encore largement place à l'amélioration. Selon le rapport trimestriel de décembre 2007<sup>7</sup>, 37 % des enfants canadiens bénéficiaient du programme fédéral de SCEE en 2007. Plus ce programme prendra de l'expansion, plus le montant de l'aide financière aux études non fondée sur les besoins augmentera.
- e. L'amélioration de l'accès que pourraient favoriser les crédits d'impôt pour études et les subventions pour épargne-études est limitée par trois facteurs importants. En premier lieu, les mesures fiscales ne ciblent pas les étudiants qui ont des besoins financiers et tendent au contraire à avantager de manière disproportionnée les étudiants issus de familles aisées. Un grand nombre de ces mesures fiscales ne peuvent avoir cours que si l'étudiant (ou un membre de sa famille) doit rembourser des impôts sur le revenu. Les personnes qui ne peuvent pas se servir de ces crédits d'impôt n'ont pas d'autre choix que de les reporter aux années d'imposition futures. En deuxième lieu, les crédits d'impôt n'aident pas les étudiants à payer leurs frais de scolarité, leurs manuels scolaires ou leur loyer quand ceux-ci deviennent exigibles. Même s'ils ne sont pas reportés, les crédits d'impôt ne peuvent être réclamés que le printemps qui suit l'année civile où l'étudiant les a obtenus. En dernier lieu, et comme nous l'avons déjà noté, le taux de participation

“ Malgré la hausse continue des montants des crédits d'impôt et des subventions pour épargne-études, il y a encore largement place à l'amélioration. ”

7. Programme d'épargne-études du Canada (2008) : Examen statistique trimestriel, 31 décembre 2007. Ressources humaines et Développement social Canada.

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 4** Aide financière aux études (par type) en dollars constants de 2007



au programme de subventions pour épargne-études est plutôt faible. Le taux de participation est tout particulièrement bas dans le cas du Bon d'études canadien, qui cible les familles à faible revenu. Moins de 12 % des familles canadiennes à faible revenu admissibles au programme ont pu bénéficier d'un bon d'études canadien. En d'autres termes, le seul élément des crédits d'impôt pour études et des subventions pour épargne-études qui cible exclusivement les familles en difficulté financière est celui auquel on a le moins recours.

**5. De nombreux gouvernements continuent de privilégier les investissements dans l'aide financière non fondée sur les besoins.**

L'évaluation des programmes d'aide financière aux études annoncée dans les budgets provinciaux de 2007 et de 2008 révèle que de nombreux gouvernements continuent de privilégier les mesures qui profitent à tous les étudiants au détriment de celles qui profitent aux étudiants ayant des besoins financiers.

- a. Au cours des deux dernières années, certaines provinces, dont la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et le Manitoba, ont instauré des mesures d'aide aux diplômés du postsecondaire ou élargi celles qu'ils avaient déjà établies. Ces mesures prennent généralement la forme de programmes de remboursements d'impôt pour frais de scolarité engagés durant les études. Un programme analogue avait été déjà lancé au Nouveau-Brunswick. Ces remboursements d'impôt coûtent cher. À titre d'exemple, soulignons que le coût annoncé des remboursements dans les provinces concernées est supérieur au montant budgétaire total que le gouvernement fédéral affecte aux subventions d'accès offertes aux étudiants à faible revenu et aux étudiants ayant un handicap.
- b. L'objectif principal de ces programmes est d'inciter les diplômés à demeurer ou à s'installer dans la province qui offre ces remboursements d'impôt, même si on les présente parfois comme des moyens d'améliorer l'accès aux études. Une recherche documentaire effectuée par la Fondation canadienne des bourses du millénaire a toutefois mis en lumière une étude non publiée indiquant que ces

“ Le seul élément des crédits d'impôt pour études et des subventions pour épargne-études qui cible exclusivement les familles en difficulté financière est celui auquel on a le moins recours. ”

*Dix choses que vous devez savoir...*  
*sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

mesures fiscales influent sur la mobilité des diplômés du postsecondaire.

- c. Les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont annoncé des plans visant à maintenir ou à instaurer le gel des frais de scolarité dans leurs budgets de 2007 et de 2008. Dans certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick, le gel des frais de scolarité est relativement peu coûteux (12 millions de dollars par année). Il l'est moins dans d'autres provinces, comme la Nouvelle-Écosse, où les coûts prévus sont de 180 millions de dollars pour la période de gel de trois ans prenant fin en 2011.
- d. Parallèlement, presque toutes les provinces ont annoncé des investissements importants dans l'aide fondée sur les besoins, dont l'injection de plus grands montants dans les bourses et l'amélioration des programmes de prêts étudiants. Là encore, toutefois, le coût de ces mesures est sensiblement moins élevé que celui des programmes de remboursement d'impôt aux diplômés du postsecondaire (dans les provinces où ces programmes sont institués). Au Nouveau-Brunswick, par exemple, l'élargissement de l'admissibilité aux prêts étudiants annoncée en 2007 devrait coûter 7 millions de dollars par année, comparativement à 32 millions de dollars par année pour le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick<sup>8</sup>.
- e. Au fédéral, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2008 qu'un nouveau Programme canadien de subventions aux étudiants entrera en vigueur à compter de 2009-2010. Ce programme vise à consolider les fonds affectés aux subventions

fédérales (soit la Subvention canadienne aux études et la Subvention canadienne d'accès) et les fonds affectés par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (dont le mandat s'achèvera à la fin de 2009). En vertu du nouveau programme fédéral de subventions, le gouvernement prévoit fournir des subventions de 350 millions de dollars en 2009-2010, montant qui passera à 430 millions en 2012-2013.

### **Partie III : Les autres programmes d'aide gouvernementale**

#### ***6. L'aide fédérale aux étudiants autochtones a baissé de 10 % (en dollars constants) en dix ans.***

La majeure partie de l'aide financière aux étudiants autochtones est dispensée en vertu de deux programmes fédéraux gérés par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PSENP) permet aux étudiants autochtones de bénéficier d'allocations non remboursables pour frais de scolarité, achat de manuels scolaires, frais de voyage et frais de subsistance. Le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) est offert aux autochtones qui souhaitent parfaire leurs connaissances avant d'entreprendre des études. Le gouvernement fédéral ne verse pas directement ces subventions aux étudiants autochtones, mais remet les fonds non remboursables aux bandes, qui à leur tour financent les étudiants. De ce fait, il est assez difficile de déterminer combien d'étudiants bénéficient des programmes PSENP et PPECU. Selon les meilleures estimations, les 305 millions de dollars que l'AINC verse

8. Quand le Nouveau-Brunswick a annoncé son programme de rabais sur les frais de scolarité, en 2005, il prévoyait des coûts de 32 millions de dollars par année au bout de cinq ans, 55 millions de dollars au bout de dix ans et 63 millions de dollars au bout de quinze ans (période prévue pour mettre en œuvre pleinement le programme).

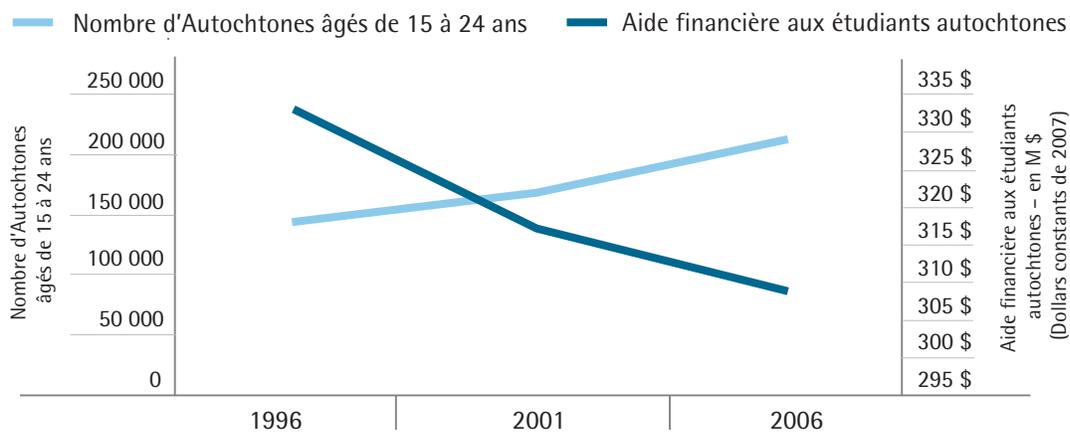
*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

chaque année par l'intermédiaire de ces deux programmes permettraient de venir en aide à quelque 26 000 étudiants.

- a. Une étude récente<sup>9</sup> indique que le financement fourni par l'intermédiaire du PSENP a augmenté de 13 % entre 1994-1995 et 2002-2003. L'année suivante, il a grimpé de 5,6 % pour atteindre 305 millions de dollars par année (en dollars courants), montant qui n'a pas changé depuis. Le montant en dollars constants de l'aide financière aux étudiants fournie aux bandes autochtones a baissé malgré l'augmentation de la population des jeunes autochtones, surtout dans l'Ouest du Canada, et le consensus sur l'importance d'accroître la participation des autochtones aux études postsecondaires. En 2006-2007, l'aide financière du fédéral aux étudiants autochtones avait baissé de 8,5 % en dix ans.
- b. À l'échelle provinciale, les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba mettent des fonds spéciaux à la disposition des étudiants autochtones. Nous ne disposons de données à ce sujet que pour les deux dernières années. En 2006-2007, l'aide financière totale que ces trois provinces consacraient aux étudiants autochtones se chiffrait à un peu moins de 4 millions de dollars. L'aide totale (fédérale et provinciale) fournie aux étudiants autochtones a diminué de 5 % en dix ans.
- c. En outre, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a lancé des bourses d'accès exclusivement destinées aux étudiants autochtones en Saskatchewan et au Manitoba au début de 2005-2006.<sup>10</sup>

“ Le montant en dollars constants de l'aide financière aux étudiants fournie aux bandes autochtones a baissé malgré l'augmentation de la population des jeunes autochtones, surtout dans l'Ouest du Canada ”

**Figure 5** Croissance du nombre de jeunes Autochtones et aide financière aux étudiants autochtones, de 1996 à 2006

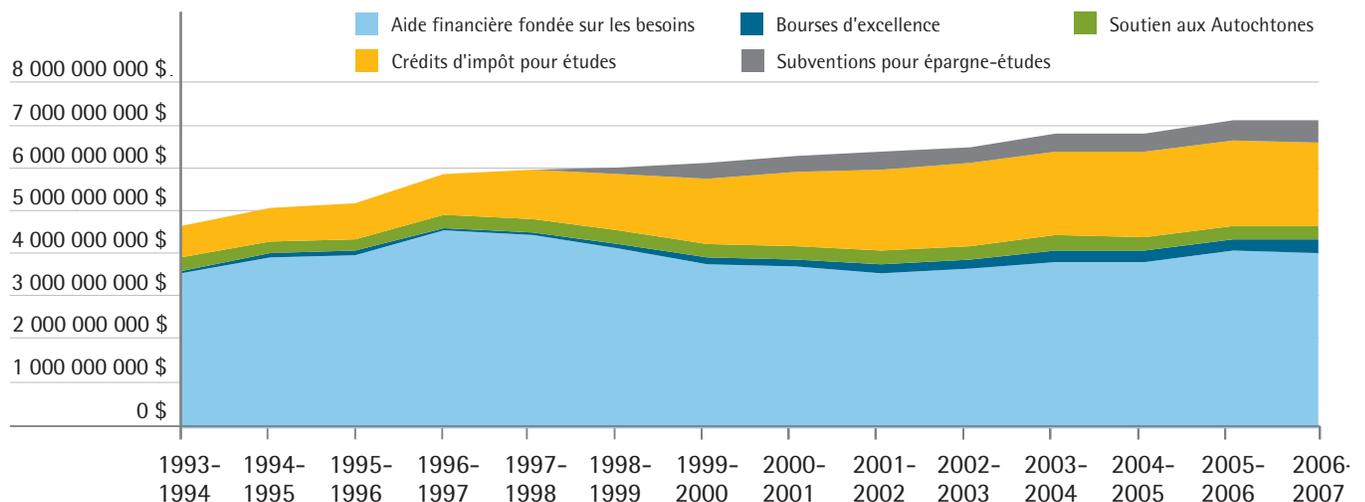


9. R. A. Malatest. & Associates Ltd. et Blair Stonechild. *Facteurs déterminant le recours à l'aide financière chez les jeunes des Premières Nations*. Montréal, Fondation canadienne des bourses du millénaire, 2008.

10. Il faut noter que le montant de ces bourses d'accès du millénaire destinées aux étudiants autochtones (environ 3,5 millions de dollars jusqu'à aujourd'hui) est compris dans les totaux des subventions fondées sur les besoins présentés à la section 3.

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 6** Total de l'aide financière aux étudiants au Canada (par type), de 1993-94 à 2006-07 (Dollars constants de 2007)



**7. Le montant annuel total affecté par les gouvernements à l'aide financière aux études est d'un peu plus de 7 milliards de dollars.**

Toutes formes d'aide confondues, c'est-à-dire l'aide aux autochtones, les crédits d'impôt, les subventions pour épargne-études, les bourses d'excellence (dont le montant s'élève à 300 millions de dollars par année) et les subventions et prêts d'études fondés sur les besoins, le montant total de l'aide financière octroyée aux étudiants canadiens s'élève à 7,1 milliards de dollars, comme le montre la figure 1. Ce total ne tient pas compte de mesures comme les gels de frais de scolarité ou les rabais sur les frais de scolarité abordées à la section 5 et exclut également l'aide des établissements universitaires, présentée plus bas.

- a. Depuis la fin des années 90, l'aide financière aux étudiants du postsecondaire a augmenté de 52 % (27 % en dollars constants).
- b. Comme nous l'avons noté plus haut, l'aide financière non fondée sur les besoins a augmenté beaucoup plus rapidement que l'aide fondée sur les besoins. En

conséquence, l'aide fondée sur les besoins (prêts et subventions fondés sur les besoins et soutien aux étudiants autochtones) ne représente que 66 % du montant national de 7,1 milliards de dollars consacré à l'aide financière aux études, alors qu'elle en représentait 80 % il y a dix ans.

- c. Les gouvernements ne déboursent qu'une partie du montant de 7,1 milliards de dollars qu'ils consacrent à l'aide financière aux études du fait que le coût des prêts est inférieur à leur valeur. Comme les étudiants remboursent leur prêt, les gouvernements n'assument que la bonification d'intérêts (les intérêts sur prêt n'étant pas cumulés durant la période d'études) et les coûts reliés aux prêts impayés et aux créances irrécouvrables. Il est difficile de déterminer avec exactitude quelle part du prêt étudiant les gouvernements assument. Selon les estimations, le coût correspondrait à environ 30 à 40 % de la valeur du prêt. Bien que 66 % de la valeur de l'aide financière aux études soit fondée sur les besoins, le coût qui lui correspond est d'environ 40 %.

“ L'aide financière non fondée sur les besoins a augmenté beaucoup plus rapidement que l'aide fondée sur les besoins. ”

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Partie IV : L'aide des établissements d'enseignement**

**8. La proportion de diplômés de premier cycle qui ont reçu une aide financière fondée sur les besoins de l'une des grandes universités canadiennes où ils sont inscrits est de moins de un sur cinq.**

En plus de l'aide financière aux études accordée par les gouvernements, les étudiants peuvent bénéficier d'une aide fondée sur les besoins ou d'une bourse d'excellence de leur établissement postsecondaire. Une étude récente effectuée auprès de 31 universités et 11 collèges auxquels sont inscrits environ 73 % des étudiants de premier cycle du Canada indique que les collèges et les universités affectent au moins 144 millions de dollars par année aux bourses d'excellence et plus de 114 millions de dollars à l'aide fondée sur les besoins destinée aux étudiants de premier cycle. (Elles en consacrent plus à l'aide aux étudiants de deuxième cycle, mais cet aspect n'est pas abordé dans ce rapport.) Bien qu'elle ne soit pas officiellement liée à l'aide gouvernementale, la contribution des établissements d'enseignement devient une source de plus en plus importante d'aide aux étudiants.

- a. Dans les universités du G-13<sup>11</sup> (groupe des plus grandes universités canadiennes), 19 % des diplômés de premier cycle ont reçu une bourse fondée sur les besoins, dont le montant moyen était de 2 000 \$, en 2006-2007. Les universités autres que celles du groupe G-13 offraient une aide moindre : 11 % des étudiants inscrits à ces universités ont reçu une bourse fondée sur les besoins d'un montant moyen de 1 200 \$.
- b. Les universités sont plus portées à offrir aux étudiants des bourses d'excellence que des bourses fondées sur les besoins. Les universités du G-13 ont fourni des bourses à 23 % des étudiants de premier cycle, comparativement à 20 % dans les universités autres que celles du G-13. La valeur moyenne des bourses offertes par les universités du G-13 (1 750 \$) était toutefois inférieure à celle de leurs bourses fondées sur les besoins. Dans les universités autres que celles du G-13, la valeur moyenne des bourses d'excellence accordées aux étudiants de premier cycle (1 375 \$) était supérieure à celle des bourses fondées sur les besoins.
- c. Les collèges communautaires du Canada ne disposent pas de ressources suffisantes pour offrir une aide financière de même ampleur à leurs étudiants. Dans les établissements collégiaux qui ont participé au sondage, seuls 8 % des étudiants ont obtenu une bourse fondée sur les besoins. La valeur moyenne des bourses était de 800 \$. Une portion de 6 % des étudiants a reçu des bourses d'excellence, dont le montant moyen s'établissait à 911 \$. (Il faut noter ici que les coûts assumés par les étudiants collégiaux sont considérablement moins élevés que ceux que doivent payer les étudiants universitaires.)
- d. Une comparaison entre les résultats d'un sondage récent sur l'aide financière des établissements d'enseignement et ceux d'un sondage analogue effectué au début de la décennie montre que le nombre de bourses de deuxième année a augmenté. Selon le sondage récent, le nombre d'étudiants qui ont obtenu une bourse de

11. Les universités qui composent le groupe G-13 sont l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary, l'Université McGill, l'Université McMaster, l'Université d'Ottawa, l'Université Queen's, l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo, l'Université de Western Ontario, l'Université Dalhousie, l'Université Laval et l'Université de Montréal (ces deux dernières n'ayant pas participé au sondage).

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

deuxième année (octroyée durant le programme d'études) est équivalent à celui des étudiants qui ont obtenu une bourse de début d'études.

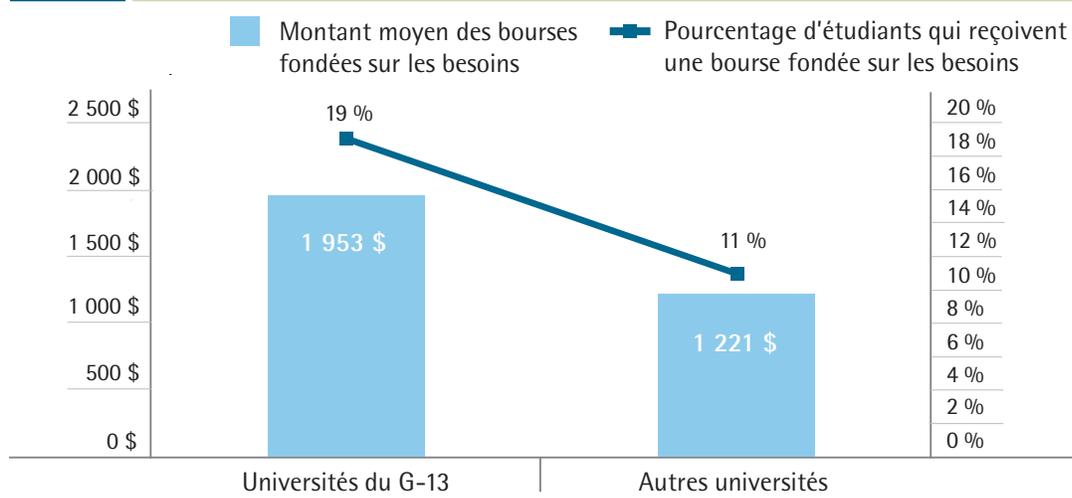
**9. Les programmes d'aide financière fondée sur les besoins adoptés par les établissements d'enseignement ont été considérablement influencés par les politiques du gouvernement ontarien.**

Comme nous l'avons noté plus haut, les établissements postsecondaires offrent à leurs étudiants une aide financière fondée sur les besoins totalisant plus de cent millions de dollars. On compte cinq universités ontariennes parmi les treize universités du G-13. Ces cinq universités doivent se plier à de récentes politiques provinciales visant à accroître l'aide financière aux études offerte par les établissements d'enseignement. La politique de prélèvement sur revenus de frais de scolarité exige des établissements qu'ils retiennent une portion des fonds générés par la hausse des frais de scolarité pour aider les étudiants ayant des besoins financiers. Cette

réserve sert souvent à compenser l'absence d'aide gouvernementale aux étudiants ayant des besoins manifestes. Le Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario permet d'offrir des bourses d'études fondées sur les besoins à partir de fonds recueillis par les universités et appariés par le gouvernement. L'appariement du gouvernement incite les universités à accroître leur financement fondé sur les besoins. Ces politiques ont fait des universités ontariennes les universités les plus généreuses du pays, quoique les droits de scolarité des universités ontariennes faisant partie du G-13 (de 5 470 \$ en moyenne) étaient 28 % plus élevés que ceux des universités du G-13 hors de l'Ontario. Les universités ontariennes du G-13 accordent des bourses fondées sur les besoins à 22 % de leurs diplômés de premier cycle, alors que les universités du G-13 situées à l'extérieur de l'Ontario n'en fournissent qu'à 13 %. De plus, les universités ontariennes octroient des bourses dont le montant excède de 225 \$ en moyenne celui des universités du G-13 non ontariennes. Quant aux universités ontariennes non membres du G-13, elles accordent des

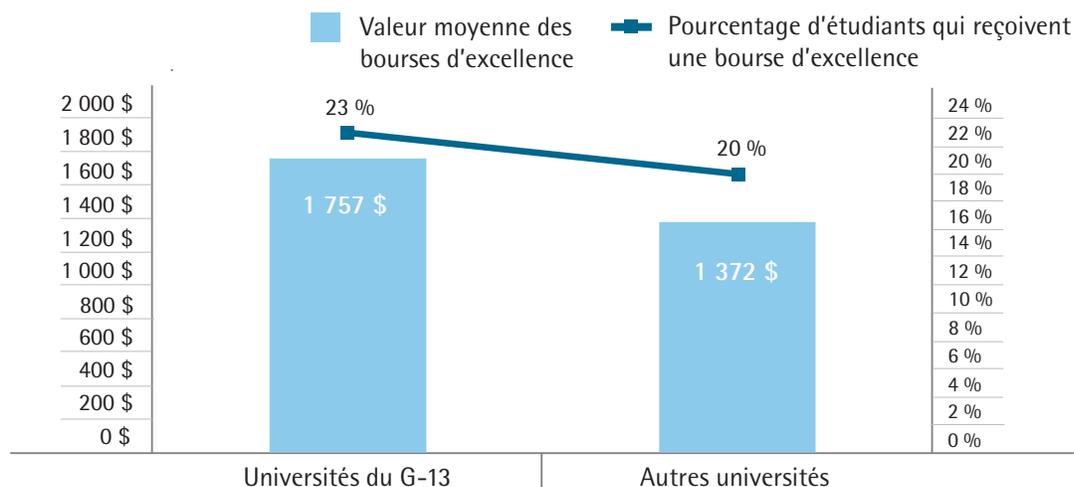
“ On compte cinq universités ontariennes parmi les treize universités du G-13. Ces cinq universités doivent se plier à de récentes politiques provinciales visant à accroître l'aide financière aux études offerte par les établissements d'enseignement. ”

**Figure 7** Aide des établissements fondée sur les besoins



*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

**Figure 8** Aide des établissements fondée sur l'excellence



bourses fondées sur les besoins à 14 % de leurs étudiants, comparativement à 10 % à l'extérieur de l'Ontario, mais le montant n'y dépasse que de 50 % celui des bourses des autres provinces.

**10. Le tableau de l'aide financière reste incomplet.**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le sondage sur l'aide financière des établissements d'enseignement ne portait que sur environ trois quarts des étudiants de premier cycle du Canada. Il y a donc très évidemment des éléments manquants dans ce tableau de l'aide financière. Bien que la plupart des établissements aient réagi favorablement au sondage, un grand nombre d'entre eux n'ont pas été en mesure de fournir des chiffres exacts quant à l'aide financière qu'ils accordent aux étudiants. Dans de nombreux cas, les données recueillies ont simple valeur d'indication générale, ce qui rend difficile, sinon impossible, une analyse de la répartition des diverses formes d'aide parmi les étudiants. Comme les établissements reçoivent la majorité de leur financement de sources publiques (ou des étudiants eux-mêmes), ils ne sont pas tenus

de rendre compte de leur aide aux étudiants de manière plus approfondie. Il est par conséquent impossible de déterminer avec certitude le montant total de l'aide financière provenant des établissements. Nous n'aurons un aperçu complet de l'aide financière fondée sur les besoins dans les collèges et les universités du Canada que lorsque les pratiques de production de rapports seront plus répandues dans ces établissements.

a. Nous devons relever un certain nombre d'autres défis. Nous ne disposons pas, par exemple, de données à jour sur le profil socioéconomique des étudiants du postsecondaire. Nous avons certes un bon aperçu de l'aide gouvernementale, mais nous savons très peu de choses sur les montants que reçoivent individuellement les étudiants. Nous n'avons en particulier que très peu de données sur les catégories précises d'étudiants, comme les étudiants à faible revenu ou les étudiants de collectivités autochtones. Il nous est difficile, par exemple, d'expliquer comment l'aide financière totale de 7,1 milliards de dollars est répartie parmi les étudiants de différents groupes de revenus.

“ Nous n'aurons un aperçu complet de l'aide financière fondée sur les besoins dans les collèges et les universités du Canada que lorsque les pratiques de production de rapports seront plus répandues dans ces établissements. ”

*Dix choses que vous devez savoir...*  
*sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

b. Les États-Unis compilent régulièrement les données fournies par un échantillon étendu d'étudiants du postsecondaire pour aider les décideurs à évaluer leurs ressources financières et l'efficacité de leurs programmes d'aide aux études. Une telle pratique n'existe pas au Canada. Aux États-Unis, le sondage NPSAS (National Postsecondary Student Aid Survey) permet de retracer des données sur les étudiants d'établissements postsecondaires publics et privés (sans but lucratif et à but lucratif), et de collègues communautaires à intervalles de deux ans, quatre ans et moins de deux ans. Le sondage fournit des données sur les coûts de participation aux études (frais de scolarité, achat de manuels scolaires, frais de subsistance, etc.), la répartition de l'aide financière et les caractéristiques des étudiants (bénéficiaires et non-bénéficiaires de l'aide). Au Canada, l'Enquête auprès des jeunes en transition (étude longitudinale de Statistique Canada) et le projet MEAFE (« Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants ») de la Fondation donnent bien de nouvelles pistes de recherche, mais n'ont pas l'ampleur d'une initiative aussi approfondie que le NPSAS.

c. L'avenir de la recherche sur l'accès aux études postsecondaires, sur la situation financière des étudiants et sur les politiques d'aide aux études est incertain. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a placé ces thèmes au centre de son programme de recherche, mais son mandat touche à sa fin, et il n'y aura bientôt plus place à l'étude de ces problématiques. La recherche dans ces domaines n'en cessera pas pour autant : l'intérêt et l'attention que suscitent ces questions ont décuplé depuis la création de la Fondation, en 1998. Le réseau de chercheurs en place poursuivra très certainement ce travail après la fermeture de la Fondation. Il reste qu'avec la fin du

Programme de recherche du millénaire, une grande partie de l'infrastructure qui soutient la recherche au Canada disparaîtra elle aussi.

### **Conclusion**

Les étudiants canadiens du postsecondaire reçoivent-ils une aide financière suffisante? Il est certain que l'aide financière aux études est plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, mais la question de savoir si elle est suffisante dépend en partie de l'objectif que l'on se donne. Si l'objectif est d'atténuer l'accumulation de la dette d'études, on peut dire que, de manière générale, les étudiants sont en meilleure posture qu'ils ne l'étaient il y a dix ans. Une partie beaucoup plus importante de l'aide financière fondée sur les besoins est désormais fournie sous forme de bourses plutôt que de prêts. Malgré tout, l'aide financière aux études n'est pas toujours suffisante. Dans des provinces comme la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, les étudiants qui ont des besoins financiers continuent de contracter des dettes supérieures à 7 500 \$ par année. Si l'objectif est d'améliorer l'accès des étudiants aux prises avec les coûts de l'éducation supérieure, il est évident que les gouvernements ne gèrent pas les dépenses publiques de manière aussi efficace qu'ils le devraient. Les hausses récentes de l'aide fondée sur les besoins doivent être saluées. Toutefois, en raison de la montée des coûts, cette aide n'a pas à proprement parler amélioré la situation financière des étudiants; elle l'a simplement empêchée de se détériorer davantage. Or, il est évident que les gouvernements sont en mesure de consacrer plus d'argent à l'aide financière aux études. Par exemple, les dépenses affectées aux crédits d'impôt pour études ont doublé en dix ans et atteignent aujourd'hui près de 2 milliards de dollars. Ces mesures, qui sont offertes à tous

*Dix choses que vous devez savoir...  
sur l'aide financière aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire*

les étudiants, profitent plus à ceux qui ont les moyens d'assumer le coût de leurs études qu'à ceux qui ont des besoins financiers. Elles n'aident pas non plus les étudiants à payer leurs frais de scolarité, leurs manuels scolaires ou leur loyer quand ceux-ci deviennent exigibles. Au cours des dernières années, plusieurs gouvernements provinciaux se sont éloignés encore davantage de l'aide fondée sur les besoins en offrant des remboursements d'impôt accessibles à tous les diplômés du postsecondaire. Ces programmes visent à inciter les étudiants à résider dans les provinces

où ils sont adoptés, malgré l'absence de données confirmant que ces politiques influent effectivement sur la mobilité des jeunes diplômés. Pour toutes ces raisons, il y a encore beaucoup à faire pour cibler les étudiants qui ont des besoins financiers et améliorer ainsi l'accès aux études. En revanche, si l'objectif est de dispenser l'aide à l'ensemble des étudiants et leur famille, sans égard aux besoins financiers et sans nécessairement améliorer l'accessibilité aux études, on peut dire que les gouvernements n'ont jamais atteint d'aussi bons résultats.

“ Il y a encore beaucoup à faire pour cibler les étudiants qui ont des besoins financiers et améliorer ainsi l'accès aux études. ”